

07 mar 2005 -01:00

MINES ANTIPERSONNEL

Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel DE GUCHT se réjouit que depuis son entrée en vigueur, il y a six ans, la Convention d'Ottawa compte d'ores et déjà 152 Etats signataires. La Belgique réaffirme à cette occasion qu'elle poursuivra son action en faveur de cette noble cause qui est l'interdiction des mines antipersonnel.

Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel DE GUCHT se réjouit que depuis son entrée en vigueur, il y a six ans, la Convention d'Ottawa compte d'ores et déjà 152 Etats signataires. La Belgique réaffirme à cette occasion qu'elle poursuivra son action en faveur de cette noble cause qui est l'interdiction des mines antipersonnel.

Bruxelles, le 4.3.2005 Le Ministre des Affaires Etrangères, Karel DE GUCHT se réjouit que depuis son entrée en vigueur, il y a six ans, la Convention d'Ottawa compte d'ores et déjà 152 Etats signataires. La Belgique réaffirme à cette occasion qu'elle poursuivra son action en faveur de cette noble cause qui est l'interdiction des mines antipersonnel. Préalablement à l'entrée en vigueur de la Convention, la Belgique fut le premier Etat au monde à se doter d'une législation interdisant complètement les mines antipersonnel, et depuis l'entrée en vigueur de la Convention, notre pays a assuré des fonctions importantes dans les structures établies pour sa mise en oeuvre. La Belgique s'est investie activement afin de contribuer au succès de la première Conférence d'examen qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 29 novembre au 3 décembre 2004. Cette Conférence avait constitué une étape supplémentaire à la réalisation effective des objectifs de la Convention. En effet, un nouvel élan a été insufflé afin que les Etats non-signataires rejoignent la Convention.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be